

Règlement *Course Nature de Chevaigné*

1 Épreuves

Le **Dimanche 2 Juillet 2023**, l'association L'Elan Chevaignéen organise les courses natures de Chevaigné, une épreuve de 8 ou 13 km en individuel et une marche nordique de 8 km, ouvertes aux licenciés et non licenciés – catégories: vétéran, senior, espoir et junior - hommes et femmes, **nés avant 2007**. Le départ sera donné à 9h15 à la Scierie à Chevaigné.

2 Modalités pour les inscriptions

Inscription internet sur **Peyce (fr.peyce.com)**

8 € pour les 8 km (hors frais technique)

11 € pour le 13 km (hors frais technique)

Pas d'inscription sur place – **Fermeture** des inscriptions le vendredi 30 juin à 23h59

1€ par dossard sera reversé à une association caritative

3 Certificats médicaux

Les coureurs licenciés de la FFA indiqueront leur numéro de licence lors de l'inscription.

Les coureurs non licenciés FFA (ou assimilés -voir ci-dessus), devront joindre à l'inscription, conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 (article 6), **l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou de la marche nordique en compétition pour la marche nordique) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.**

Les certificat Triathlon ne sont plus acceptés.

Attention: La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par la présentation directe ou celle d'une licence).

4 Retraits des dossards

Le dimanche 2 Juillet 2023 dès 8h00 et jusqu'à **9h00 au plus tard**, à la Scierie

5 Déroulement de la course

5.1 Départ / arrivée / parcours

Le départ à 9h15, ainsi que l'arrivée se feront sur le terrain de la Scierie à Chevaigné
Pour le 13 km, le parcours est constitué de 2 boucles.

Parcours 80% chemins et halages pouvant être gras suivant la météo. Dans ce cas des chaussures typées trail sont conseillées.

5.2 Ravitaillements

Uniquement à l'arrivée pour la distance de 8 km (course et marche)

Eau au 8^{ème} km et complet à l'arrivée pour le 13 km

5.3 Surveillance médicale et précautions sanitaires

Une équipe de pompiers ou secouristes sera présente.

Le participant s'engage à respecter la réglementation sanitaire Covid en vigueur au moment de la course.

5.4 Assurance

Les organisateurs sont couverts pour les risques de responsabilité civile auprès de MMA (no 111806349).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Le parcours ne permet pas l'engagement handicapés en fauteuil roulant.

Les accompagnateurs à vélo sont interdits sur le parcours.

5.5 Utilisation d'image

Les organisateurs se réservent le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de leurs différentes publications.

6 Classement et récompenses

Lots à tous les participants

Paniers Garnis pour les trois premiers et premières de chacune des courses (courses 8 km et 13 km) et pour le premier et la première de la marche nordique

Prix pour le premier chevaigné et première chevaignée sur les courses de 8 et 13 km (non cumulable)

7 Annulation de la course

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

8 Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses

